

REUNION CLE DE L'ARMANCON FORET D'OTHE DU 17 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le Lundi 17 février à dix-huit heures, la Commission Locale d'Énergies de l'Armançon Forêt d'Othe du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), régulièrement convoquée, s'est réunie dans ses locaux 90 avenue Jean Jaurès à Migennes, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Rémy CLERIN Vice-président du SDEY.

Convocation du 29.01.2020

Etaient présents :

Monsieur MURROT, Monsieur DUPAS, Monsieur DELAVAUULT, Monsieur COMTE, Madame DECUYPER, Monsieur BARRET, Monsieur BRION, Monsieur CAMUS, Monsieur BEUJEN, Monsieur LESCOT, Monsieur PANNETIER, Monsieur ZEIGER, Monsieur BELTRAMINI, Monsieur JOLY, Madame RAYNAL, Monsieur MARTIN, Monsieur AVENEL, Monsieur QUOIRIN, Monsieur JAN, Monsieur Stanislas BIGET pour l'entreprise EIFFAGE et Monsieur Pascal ROY pour la Société INEO.

Etaient absents excusés :

Monsieur DELGADO.

Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée ainsi que Rémy CLERIN en charge de la CLE de l'Armançon, pour son implication quotidienne au sein du syndicat ainsi qu'auprès des communes.

Il remercie les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Monsieur Eric GENTIS (Directeur Général des Services du SDEY), Madame Émeline RIMBAULT (Directrice Adjointe des Services du SDEY), Madame Julie MOREL (responsable du Service Finances et Comptabilité SDEY), Madame Sandrine DELAGE (Responsable des Services Electrification/Eclairage Public SDEY), Madame Aurélie ROSSIGNOL (Responsable service Optimisation énergétique SDEY), Madame Julie KLOETZLEN (Secrétaire CLE SDEY), Monsieur Damien GROS (Chargé d'Affaires Electrification SDEY).

Puis, Monsieur Jean-Noël LOURY fait un bref rappel sur le fonctionnement des Syndicats d'Electrification Rurale jusqu'à la création du SDEY. Il aborde en particulier la question des loyers versés auparavant par EDF à chaque SIER pour la concession des réseaux et rappelle que sur les 21 Syndicats icaunais et le SIVOM du Gâtinais, 7 syndicats recevaient un loyer très modeste ce qui, lors des négociations pour la signature du contrat de concession en 1999, a permis d'obtenir d'EDF une enveloppe dite « compensatrice » de 900 000 €. Désormais, les ressources sont réparties uniformément sur l'ensemble du Syndicat. Le regroupement au niveau départemental a permis d'investir fortement dans la compétence historique afin de réaliser des renforcements, des extensions, des sécurisations et des dissimulations des réseaux, mais également de développer des compétences nouvelles qui s'étoffent régulièrement, notamment avec la loi de transition énergétique :



- L'éclairage public service qui ne cesse de se développer et innover pour apporter un maximum de satisfaction aux communes adhérentes. 109 d'entre elles ont demandé la rénovation globale de leur parc d'éclairage public avec télégestion.

Le règlement financier pour 2020, prévoit le maintien des subventions à 70% HT dans le cadre de rénovation globale en LED avec télégestion et la maintenance gratuite pendant 5 ans.

- SIG (Système d'Information Géographique) Il permet de collecter l'ensemble des données géo référencées en temps réelles.
- PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) Pour qu'une commune connaisse ses réseaux, elle a besoin de deux choses : d'une part le géo référencement précis des réseaux et d'autre part un fond de plan tout aussi précis : c'est le Plan de Corps de Rue Simplifié. Il deviendra obligatoire en 2026 pour les communes rurales.
- Transition Énergétique, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique.
- Le SDEY a développé son service d'Optimisation Énergétique afin d'informer et d'accompagner les élus locaux dans des politiques d'économies d'énergie sur les bâtiments communaux. Les services du syndicat ont une mission de diagnostic et de conseil pour la réalisation de programmes d'économies adaptés aux spécificités des communes et aux budgets mobilisables.
- Les bornes de recharge pour véhicules électriques.
- Les vélos station.

Tous ces outils doivent permettre un certain confort de vie dans les communes, et aider au développement de la ruralité.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY :

1. La concession
2. Le budget 2020
3. Le règlement financier 2020
4. Les travaux en cours
5. Questions diverses.



1. LA CONCESSION

(sujet présenté par Emeline RIMBAULT, Directrice Adjointe des Services du SDEY. Documents projetés joints en annexe)

Le contrat de concession en cours a été signé en 1999 et prend fin théoriquement en 2029. Le SDEY doit s'assurer qu'ENEDIS, en tant que concessionnaire chargé de l'exploitation et de la maintenance du réseau électrique, réalise les interventions nécessaires afin de garantir une qualité de la fourniture d'électricité satisfaisante.

Un nouveau modèle national de cahier des charges de concession avec possibilités d'adaptations locales est à disposition des Syndicats Départementaux depuis le 21 décembre 2017. C'est sur cette base que les négociations ont été engagées entre le SDEY et ENEDIS. Quinze réunions ont déjà été organisées en 2019 qui aboutissent à un blocage concernant les recettes futures du Syndicat. ENEDIS ne veut pas faire perdurer l'enveloppe compensatrice négociée en 1999.

Un nouveau modèle le 21 décembre 2017

Pour les Syndicats d'Energie

Les avancées du nouveau modèle :

- Transition énergétique
- Bilan des forces et faiblesses du réseau
- Vision à long terme des investissements à réaliser par Enedis
- Plans d'action revus tous les quatre ans
- Redevances de réseau revalorisées



Un nouveau modèle le 21 décembre 2017

Pour Enedis

- Suppression de l'obligation de constituer des provisions pour renouvellement des ouvrages
- Soit un gain estimé au niveau national à 9,1 milliards € (base comptable 2016)
- Pour le SDEY cela représente 40M€ de provisions en fin de contrat.

Monsieur QUOIRIN Maire de Venizy, demande si c'est auprès du syndicat qu'il peut régler des problèmes de micro coupures récurrentes ? Monsieur LOURY lui répond que non, il doit s'adresser directement à ENEDIS, par courrier de préférence copie au SDEY.

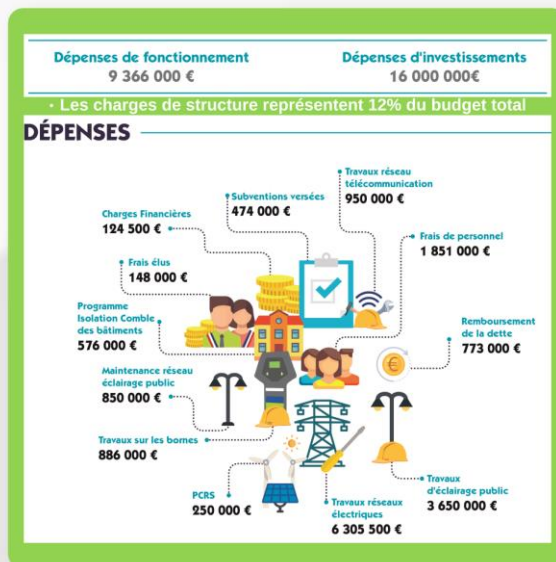
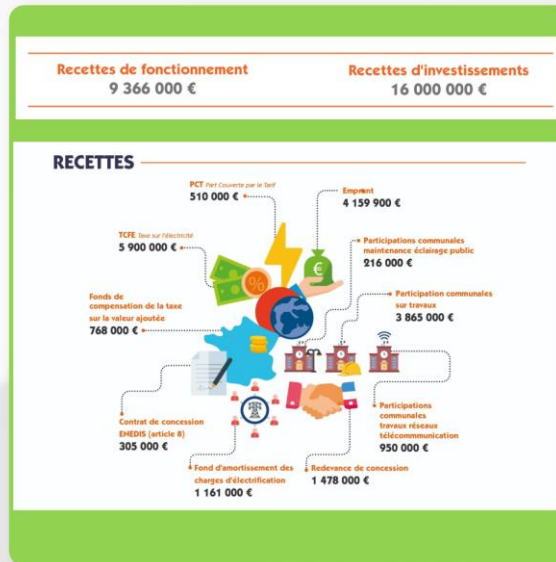
2. BUDGET 2020

(sujet présenté par Julie MOREL, Responsable du Service Finances et Comptabilité. Documents projetés joints en annexe)

Madame Julie MOREL présente les deux objectifs principaux qui ont servi de base à l'élaboration du budget pour l'année 2020 :

- Accompagner les communes dans la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement
- Investir pour les réseaux

Puis elle fait un détail commenté des recettes et dépenses ci-après.



Le Président rappelle que les charges de structure représentent 12% du budget total.

Monsieur LESCOT maire de Fleury la Vallée, demande à quoi sert le montant d'emprunt inscrit au budget ? Le président répond que lors de la départementalisation le syndicat à intégrer les emprunts en cours des syndicats primaires. Par ailleurs, le budget du SDEY est voté tous les ans en Décembre et il est donc nécessaire d'inscrire un montant d'emprunt d'équilibre, en attendant la reprise des résultats de l'exercice précédent.



Monsieur LOURY explique qu'afin de regrouper tous les services en un seul et même bâtiment, le syndicat a investi 1 million d'euros dans l'immeuble en face du siège sis 1 bis avenue Foch, (achat et travaux compris).

Concernant les locaux de Migennes, Monsieur CLERIN confirme que désormais ceux-ci ne coûtent plus rien au SDEY, et qu'ils sont même autonomes grâce au loyer payé par l'Office de la chasse.

3. REGLEMENT FINANCIER 2020

(sujet présenté « Electrification et Eclairage Public » par Sandrine DELAGE, Responsable des Services Eclectrification/Eclairage public. Documents projetés joints en annexe)

Madame Sandrine DELAGE présente les dispositions nouvelles ou reconduites du règlement financier pour l'année 2020 adopté lors de la séance du Comité Départemental du 9 décembre 2019.

Les points essentiels sont :

➤ Simplification de procédure concernant les acomptes des participations des communes afin de passer plus rapidement les commandes de travaux.

Seuls les travaux de plus de 15 000 € TTC font l'objet d'une demande d'acompte depuis le 1^{er} janvier 2020. Ainsi, les travaux inférieurs à cette somme sont commandés dès réception de la convention et délibération communale.

➤ Pour les démolitions de cabines hautes, prise en charge par le SDEY de 80% du coût de la démolition et de la reprise des réseaux liés. Une enveloppe dédiée de 800 000 € TTC a été votée ce qui représente environ 8 cabines.

➤ Maintien du financement de 70% pour le renouvellement du parc d'éclairage public en led connectées avec maintenance gratuite pendant 5 ans. Par ailleurs, une nouveauté, si parc LED existant, possibilité de rajouter le module « intelligent » avec financement à 70% du SDEY.

Monsieur QUOIRIN maire de Venizy demande ce qu'on entend par LED intelligent ? Sandrine DELAGE lui répond que c'est un luminaire LED connecté via un module de télégestion (un module par point lumineux). Ce dernier est relié à une plateforme qui permet de réguler à distance l'éclairage au point par point, heure par heure.

➤ Pour la dissimulation des réseaux, les travaux inscrits aux programmes FACE C et ARTICLE 8 bénéficient d'une prise en charge de 65% sur un plafond de 60 000 € HT, puis 30% d'aide au-delà du plafond. Les travaux inscrits sur le programme RESSOURCES PROPRES bénéficient d'une prise en charge de 30% par le SDEY.

➤ Les bornes électriques

1. Normales : SDEY 30% commune 70%

2. Rapides : SDEY 50% commune 50%

3. Superchargeurs : SDEY 100% (6 à 8 prévus dans le département, à des endroits



stratégiques, précise le Président LOURY)

Le président précise que le SDEY réfléchit également au déploiement des stations hydrogène et gaz naturel vert.

➤ Les véhicules électriques

1. voitures : 2 700 € pour l'achat ou location de la 1^{ère} voiture
2. vélos : 500 € pour l'achat d'un vélo avec un maximum de 2 vélos

Le Président explique que le syndicat travaille actuellement sur un projet de station de recharge pour vélos électriques. Pour l'instant une station est prévue d'être installée au bord du canal de Bourgogne à Tanlay, pour une capacité d'environ 10 vélos. D'autres stations pourraient voir le jour de Pont sur Yonne à Cry sur Armançon en passant par Chablis, mais également en Puisaye. Ces stations seront financées à 80% par le SDEY et 20% par la commune. Le conseil départemental participera quant à lui, sur l'achat des vélos électriques en plus de la subvention du syndicat.

Le Président apporte également la précision suivante sur les bornes :

Le nombre de charges est passé de 300 en mai 2018, à 2 350 au mois de janvier 2020.

Monsieur LESCOT maire de Fleury la Vallée, demande s'il est possible d'obtenir une deuxième fois la subvention pour l'achat d'un véhicule électrique, car il doit déjà renouveler son premier véhicule. Monsieur CLERIN lui répond que non, la subvention n'est accordée qu'une fois par commune, sauf si le 2e véhicule est mis en auto partage.

Monsieur DUPAS commune de BASSOU demande si à terme les véhicules à hydrogène remplaceraient les véhicules électriques. Monsieur LOURY répond que non.

Monsieur HERBEY, pour la commune d'Esnon demande s'il est possible de changer la borne normale en borne rapide ? Rémy CLERIN dit que c'est possible ils vont prendre rendez-vous avec Edouard BURRIER.

Même demande pour la commune de Charbuy.

Monsieur MARTIN maire de Poilly sur Tholon demande si l'aide de 60000 € pour les dissimulations est reconduite en 2020. Oui à raison d'un projet par commune, si celui-ci a été retenu au programme de l'année 2020. Sinon penser à en refaire la demande en 2021.

Le Président donne la parole à Monsieur CLERIN afin de refaire un point sur l'auto-partage communal.

Monsieur CLERIN explique :

L'auto partage est l'utilisation d'un même véhicule par plusieurs utilisateurs, à des moments distincts, pour effectuer des trajets personnels.

Par exemple le véhicule communal peut être libre une partie de la journée ainsi qu'en fin de semaine. Afin d'optimiser son utilisation et celle de la borne de recharge, la commune pourrait



mettre cette voiture à disposition de ses administrés, gratuitement ou moyennant paiement d'un tarif définie par le conseil municipal.

L'utilisateur pourrait s'inscrire en mairie ou sur une plate-forme de réservation en ligne après acceptation de la demande par le Maire.

De plus, pour les personnes ne possédant pas de permis de conduire ou n'étant plus en capacité de conduire, il leur serait possible de faire appel à un conducteur bénévole soit directement, soit en utilisant les services d'une association de "transport solidaire" qui pourrait être créée sur la commune.

La mise en place de ces nouveaux services a pour objectifs :

- D'inscrire les communes rurales dans le développement de solutions durables et innovantes,
- De développer l'autonomie des personnes sur un territoire où le service de transport collectif est peu ou pas développé,
- D'aider les ménages à maîtriser leurs dépenses liées au transport en utilisant un véhicule uniquement lorsque le besoin est là, en s'émancipant de toutes les contraintes liées à la possession d'un véhicule,
- D'optimiser les coûts du véhicule communal et de la borne de recharge.

Pour conclure, Monsieur LOURY propose à qui le souhaite de se rapprocher de Mr Eric COQUILLE, maire de Perrigny sur Armançon, qui a mis en place ce service dans sa commune. Victime de son succès le véhicule est très utilisé, la commune envisage donc de faire l'acquisition d'un 2^e véhicule en auto-partage.

Monsieur CLERIN rappelle, que grâce à l'avancée de la mobilité électrique le parc de véhicule électrique d'occasion devient intéressant et non négligeable.

Des aides sont disponibles dans notre règlement financier 2020.

4. OPTIMISATION ENERGETIQUE

(sujet présenté « Nouvelles Aides 2020 » par Aurélie ROSSIGNOL, responsable service optimisation énergétique. Documents projetés joints en annexe)

Madame Aurélie ROSSIGNOL présente les nouvelles aides pour l'année 2020 :

- **Rénovation énergétique des bâtiments** avec appel à projets :
 - soit pour une rénovation totale du bâtiment : le SDEY apporte 25% d'aide supplémentaire avec un plafond maximum de 50 000€.
 - soit pour une rénovation partielle du bâtiment : le SDEY apporte 15% d'aide avec un plafond de 20 000€ par projet.



- **Travaux constructions de bâtiments** avec appel à projets :
 - Soit pour une construction répondant aux critères Effilogi, le SDEY apporte une aide de 20% sur un plafond de 50 000€ par projet,
 - Soit pour une construction BBC EFFINERGIE 2017, le SDEY apporte une aide de 15% avec un plafond de 20 000€ par projet.
- **Isolation de combles perdus** : via un groupement à l'échelle de la région, étude financée à 75% par le SDEY, puis 50% sur l'investissement pour les adhérents au service CEP, et 25% pour les non adhérents.

(voir dispositions du règlement – prendre l'attache du service et en particulier a.rossignol@sdey.fr)

Le SDEY est au service et en direction des communes rappelle Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY. N'hésitez pas à prendre l'attache des services.

Monsieur CLERIN insiste sur le fait que toutes les communes devraient adhérer au CEP, et demander un audit. Il ressortira de ce travail d'accompagnement ;

- Un audit complet des bâtiments communaux,
- Une note d'opportunité sur les différents scénarios de travaux possibles,
- Une enveloppe financière pour donner un aperçu des sommes à engager.

Monsieur LESCOT maire de Fleury la Vallée, confirme les propos de Monsieur CLERIN, et partage son retour d'expérience sur le diagnostic réalisé pour l'école de sa commune.

Monsieur le Maire de Venizy demande si les églises peuvent-être diagnostiquées ? Aurélie ROSSIGNOL répond que oui dès lors que le bâtiment est communal.

5. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

(sujet présenté par Le Président. Documents joints en annexe)

Monsieur LOURY Président du SDEY, passe la parole à Monsieur CLERIN, qui demande aux participants de prendre connaissance du tableau distribué en ouverture de séance. Y a-t-il des questions ?

Pour ESNON Monsieur HERBEY demande à ce que la sécurisation soit pré piquetée rapidement, par ailleurs le badge de recharge de la borne leur a été volé avec le véhicule, quelle est la procédure pour en avoir un nouveau ?

Pour MERRY la Vallée Monsieur BELTRAMINI souhaite être contacté pour la pose d'un point lumineux solaire.



Pour la commune de Brienon sur Armançon, Monsieur Jérôme DELAUAUX, demande quand vont démarrer les travaux de la cabine haute de Bligny en Othe. Nous lui répondons que le délai du bon de commande court jusqu'au 20 mars 2020, il revient à l'entreprise EIFFAGE en charge du chantier de se mobiliser.

6 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur Jean-Noël LOURY et Monsieur CLERIN lèvent la séance à 19h15.

Rémy CLERIN
Vice-Président